PRÉSENTATION

Pourquoi et *pour quoi* codifier le droit international privé européen ?

Cette double question sera au cœur des échanges, le 21 avril 2023, au cours d'un colloque rendant hommage aux remarquables travaux du professeur Marc Fallon dans les domaines du droit international privé et du droit européen, et en particulier, à son implication dans la codification belge et européenne du droit international privé.

Comment en sommes-nous arrivés à envisager une codification européenne du droit international privé ? Qu'attendons-nous de celle-ci ? Poursuit-elle les mêmes ambitions que les codifications nationales ? Celles-ci ne sont-elles pas variables en fonction des lieux, des époques et du contexte de contrainte internationale pesant sur le législateur national ? Une codification à l'échelon européen, et à l'époque actuelle, implique-t-elle des nécessités, des défis et des conséquences spécifiques, voire des dangers, tant pour les ordres juridiques nationaux que pour l'ordre juridique européen ? Et surtout, offre-t-elle des perspectives ou des espoirs nouveaux pour le projet européen et pour la discipline du droit international privé ?

EN PRATIQUE

Langues de travail Français et anglais

Lieu

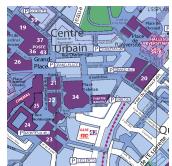
UCLouvain – Faculté de droit et de criminologie, salle Jean Dabin Place Montesquieu, 2 1348 Louvain-la-Neuve Belgique

Inscription

Participation gratuite sur inscription. https://forms.office.com/e/fhNqrFtQfE

Accès

Bâtiment 24 sur le plan.







Chaire de **DROIT EUROPÉEN**



VERS UN CODE EUROPÉEN DE DROIT INTERNATIONAL PRIVÉ ?

COLLOQUE EN HOMMAGE À MARC FALLON

VENDREDI 21 AVRIL 2023

Louvain-la-Neuve, Belgique

SESSION DU MATIN

8:30 - 9:00 Accueil des participants

PREMIÈRE SÉANCE : CODIFICATIONS D'HIER ET D'AUJOURD'HUI LES CODIFICATIONS NATIONALES

Présidence : Sylvie Sarolea

professeure à l'UCLouvain, vice-doyenne aux relations internationales, conseillère du recteur en égalité et inclusion

9:00 - 9:10 Allocution de bienvenue

Pierre d'Argent, président du Centre Charles De Visscher pour le droit international et européen, professeur à l'UCLouvain

9:10 - 9:25

« Ceci n'est pas un code » – Une très brève histoire des codifications en Occident

Alain Wijffels, professeur émérite de l'UCI ouvain

9:25 - 10:40 Codifications nationales du DIP

1. Italie

Fausto Pocar, professeur émérite de l'université de Milan

2. Belgique

Patrick Wautelet, professeur à l'ULiège

3. France

Marie-Laure Niboyet, professeure émérite de l'université Paris Nanterre, présidente du Comité français de droit international privé

4. Suisse

Thomas Kadner Graziano, professeur à l'université de Genève

5. Japon

Dai Yokomizo, professeur à l'université de Nagoya

10:40 - 11:00 Débat

11:00 - 11:15 Pause-café

DEUXIÈME SÉANCE : POUR QUOI CODIFIER LE DIP EUROPÉEN ? LES OBJECTIFS

Présidence : Jinske Verhellen professeure à l'UGent

11:15 - 11:30 Codification du DIP : avènement de l'intégration européenne ?

Stéphanie Francq, professeure à l'UCLouvain

11:30 - 11:45 Codification du DIP : avènement d'une justice sociale ?

Etienne Pataut, professeur à l'université Paris Sorbonne

11:45 - 12:00 Codification du DIP : avènement des droits fondamentaux ?

Patrick Kinsch, professeur à l'université du Luxembourg

12:00 - 12:15 Codification du DIP : avènement du statut fondamental du citoyen européen ?

Jean-Yves Carlier, professeur à l'UClouvain et à l'ULiège

12:15 - 12:30 Conclusions intermédiaires des deux premières séances

Catherine Kessedjian, professeure émérite de l'université Panthéon-Assas

12:30 - 12:45 **Débat**

12:45 - 14:00 Lunch

SESSION DE L'APRÈS-MIDI

TROISIÈME SÉANCE : COMMENT CODIFIER LE DIP EUROPÉEN ? LES MOYENS, LA FAISABILITÉ

Présidence : Paul Lagarde professeur émérite de l'université Paris Sorbonne

14:00 - 14:15 La place d'une codification en droit UE

Andreas Stein, chef d'unité de la division justice civile à la Commission européenne

	catholique du Sacré-Cœur de Milan
14:30 - 14:45	Le domaine spatial d'une codification
	Thalia Kruger, professeure à l'UAntwerpen
14:45 - 15:00	Le domaine matériel d'une codification
	Cristina González Beilfuss, professeure à l'université de Barcelone
15:00 - 15:20	Regards croisés sur les objectifs des propositions de codification de sociétés savantes
	Fabienne Jault-Seseke, professeure à l'université de Versailles Saint-Quentin- en-Yvelines (Paris Saclay), pour le GEDIP
	Thomas Kadner Graziano, professeur à l'université de Genève, pour EAPIL

La forme d'une codification

Pietro Franzina, professeur à l'université

15:20 - 15:40 Pause-café

14:15 - 14:30

QUATRIÈME SÉANCE : APRÈS LA CODIFICATION

Présidence : Melchior Wathelet

ancien juge et premier avocat général à la Cour de Justice, professeur émérite des universités de Liège et de Louvain, ministre d'État

15:40 - 15:55 L'interprétation d'une codification du DIP, rôle de la CJUE

Pieter-Augustijn Van Malleghem, professeur à l'UCLouvain

15:55 - 16:10 L'impact d'une codification du DIP sur le droit national

Johan Meeusen, professeur à l'UAntwerpen

16:10 - 16:30 Débat

16:30 - 16:45 Conclusions

Marc Fallon

16:45 **Séance d'hommage et réception**